



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLANAISE**

Date de la convocation : **14.02.2024**

Nombre de Membres en exercice : **15**

Date d'envoi aux Conseillers : **15.02.2024**

Qui ont pris part à la Délibération : **14**

Date d'affichage de la convocation : **05.03.2024**

dont 1 pouvoir

Séance du mardi 12 mars 2024

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**,

Le mardi douze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de **PLANAISE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Lionel MURAZ, Maire**.

Présents : Annie GORGES, Olivia UCAR-MORELLE, Nathalie GONTARD, Bernard SALOMON, Xavier PERRIN, Josselin PAPIN, Michel AGUETTAZ, Marc ROZIER, Sandrine GADBLEDE, Anthony d'AMBROSIO, Thierry BATAILLARD, Sylvie GIRAUD.

Excusé(s) : Romuald BENDOTTI *qui a donné pouvoir à Marc ROZIER*, Ludovic PEROT.

Annie GORGES a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° **DÉL 2024-12**

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

DÉMISSION DE LA 2^{ème} ADJOINTE QUI CONSERVE SON STATUT DE CONSEILLÈRE MUNICIPALE – ÉLECTION D'UN-E NOUVEL-LE ADJOINT-E

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Olivia UCAR-MORELLE, par courrier du 13 février 2024 adressé à Monsieur le Préfet de la Savoie, a souhaité se démettre de ses fonctions d'Adjointe au Maire. Toutefois, elle souhaite conserver son mandat de Conseillère Municipale.

Le Maire précise que cette démission a été considérée effective par le Préfet de la Savoie, le 26 février 2024 (date à laquelle Madame Olivia UCAR-MORELLE a reçu le courrier du Préfet).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-1, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020-05 du 27 mai 2020 fixant à quatre le nombre d'Adjoints au Maire,

Vu le Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal du 27 mai 2020 relatif à l'élection du Maire et des Adjoints,

Vu les arrêtés municipaux du 7 juillet 2020 n° 2020-19 à 2020-22, donnant délégation de fonctions et de signature du Maire aux Adjoints,

Considérant la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire dont la démission a été acceptée à compter du 26 février 2024 par Monsieur le Préfet par courrier reçu le même jour par Madame Olivia UCAR-MORELLE,

Considérant que lorsqu'un poste d'Adjoint au Maire est vacant, le Conseil Municipal, en vertu de l'article L 2122-10 du CGCT, peut décider :

1. **Soit de maintenir le poste d'Adjoint et de ne pas pourvoir d'Adjoint devenu vacant**, à condition qu'il existe au moins un autre adjoint en poste, conformément à l'article L 2122-1 du CGCT : le Conseil Municipal démission : 3 adjoints

Le calcul de l'enveloppe indemnitaire global sera revu. Cette enveloppe étant le montant maximal de l'indemnité du Maire ajouté au montant maximal d'un adjoint multiplié par le nombre d'adjoints en exercice et ayant reçu délégation.

De plus, les Adjoints situés en dessous du poste vacant remonteront d'un rang dans l'ordre du tableau.

2. **Soit de supprimer le poste d'Adjoint** et ainsi fixer le nombre d'Adjoints à 3

Il faudra également revoir le calcul de l'enveloppe indemnitaire globale et les Adjoints situés en dessous du poste vacant remonteront d'un rang dans l'ordre du tableau.

3. **Soit de maintenir le poste d'Adjoint et de remplacer l'Adjoint démissionnaire**, le Conseil Municipal doit procéder à son remplacement dans les 15 jours selon l'article L 2122-14 du CGCT.

Dans ce cas, le Conseil Municipal doit déterminer si le nouvel Adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'Adjoint démissionnaire (article L 2122-10 du CGCT), les autres Adjoints conservant leur rang.

À défaut, il élira le nouvel Adjoint qui occupera le dernier poste d'Adjoint, ainsi, les Adjoints situés en dessous du poste vacant remonteront d'un rang dans l'ordre du tableau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de maintenir le poste d'adjoint et donc de conserver le nombre d'adjoints pour la commune de Planaise à 4,
- **DÉCIDE** de remplacer l'adjoint démissionnaire et de pourvoir à son remplacement,
- **DÉCIDE** de maintenir le nouvel adjoint au même rang attribué à l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau, soit 2^{ème} Adjoint,
- **DÉCIDE** que l'enveloppe indemnitaire globale sera calculée selon le mode décidé par la Délibération n° 2020-13 du 30.06.2020 dont le tableau récapitulatif actualisé est annexé,
- **DÉCIDE** d'attribuer au nouvel adjoint la même délégation que celle de l'adjoint démissionnaire : Adjoint délégué aux Finances

Après avoir voté, le vote donne le résultat suivant :

Pour : **14 dont 1 pouvoir**

Contre : 0

Abstentions : 0

Compte-tenu de ce qui a été exprimé ci-dessus, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder à l'élection du nouvel adjoint :
 - Est candidate : **Madame Sylvie GIRAUD**

Le vote est organisé à bulletin secret et les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

- Monsieur le Maire proclame que Madame Sylvie GIRAUD est élue 2^{ème} Adjointe à la majorité des suffrages exprimés

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme
Le Maire,
Lionel MURAZ

La Secrétaire de Séance,
Annie GORGES



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative ».



DÉPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBÉRY

COMMUNE :

Communes de moins
de 1 000 habitants

PLANAISE

Élection du maire et des
adjoints

Effectif légal du conseil municipal

15

Nombre de conseillers en exercice

15

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de mars à 21 heures 45 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de **PLANAISE**,

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

AGUETTAY Michel	GONTAUD Nathalie	BOZIER Marc
BATAILLARD Thierry	GORGES Annie	SALOMON Bernard
D'AMBRONIO Anthony	MURAZ Lionel	UCCAR-MORELLE Olivier
GADBIER Sandrine	PAPIN Josephin	
GIRARD Sylvie	PERRIN Xavier	

Absents :

M. PERRIN Ludovic (absent)

M. (excusé)

M. BONAPOSTI Romuald a donné pouvoir à M. BOZIER Marc pour le représenter

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Lionel MURAZ**, Maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. SALOMON GORGES Annie a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal

(art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel

nominal des membres du conseil, a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie¹.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M. SALOMON Bernard et PERRIN Xavier

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a

déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

¹ Préciser s'ils sont excusés et/ou représentés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d]
- f. Nombre de suffrages exprimés (b – e)
- g. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d]
- f. Nombre de suffrages exprimés (b – e)
- g. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d]
- Nombre de suffrages exprimés (b – e)

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

³ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁵ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M Philippe Quast élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT), municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Élection du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d]
- f. Nombre de suffrages exprimés (b - e)
- g. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d]
- f. Nombre de suffrages exprimés (b - e)
- g. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

⁷ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d]
- f. Nombre de suffrages exprimés (b - e)
- g. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint

M a été proclamé(e) premier adjoint et immédiatement installé(e).

⁸ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d].....
- f. Nombre de suffrages exprimés (b - e).....
- g. Majorité absolue ⁴.....

0
 10
 0
 0
 10
 8

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GIRAUD Sylvie	16	QUATREZE

9

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d].....
- f. Nombre de suffrages exprimés (b - e).....
- g. Majorité absolue ⁴.....
- h.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

10

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d].....
- f. Nombre de suffrages exprimés (b - e).....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

9 Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M^{me} GIRAUD Sylvie a été proclamé(e) deuxième adjoint et immédiatement installé(e).



3.3. Élection du troisième adjoint

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d].....
- f. Nombre de suffrages exprimés (b – e).....
- g. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d].....
- f. Nombre de suffrages exprimés (b – e).....
- g. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d].....
- f. Nombre de suffrages exprimés (b – e).....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

¹⁰ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹¹ Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

M a été proclamé(e) troisième adjoint et immédiatement installé(e).

¹ Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



3.4. Élection du quatrième adjoint

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d].....
- f. Nombre de suffrages exprimés (b – e).....
- g. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d].....
- f. Nombre de suffrages exprimés (b – e).....
- g. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

14

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d].....
- f. Nombre de suffrages exprimés (b – e).....
- g. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

M a été proclamé(e) quatrième adjoint et immédiatement installé(e).

13 Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

14 Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour. 15



4. Observations et réclamations

Area for observations and complaints, currently blank with horizontal lines.

15

Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, 12 mars 2024, à 21 heures, 55 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),

R. NJRAF

Le conseiller municipal le plus âgé,

B. SALOMON

Les assesseurs,

B. SALOMON

X. PENNIN

Le secrétaire,

A. GRANGES

16

Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

TABLEAU des INDEMNITÉS

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 073-217302009-20240312-DEL_2024_12-DE



Tableau récapitulatif des indemnités (en annexe à la délibération n° DÉL 2024-12 du 12.03.2024)

Arrondissement : Chambéry

Canton : Montmélián

Commune : Planaise

Tableau récapitulatif des indemnités

(Article 78 de la loi n° 2002-276 du 27.02.2002 – article L 2123-20-1 du CGCT)

POPULATION (totale au dernier recensement) : **557 + 8 population comptée à part = 565**

Au 1^{er} janvier 2021 à compter du 1^{er} janvier 2024

(Article L 2123-23 du CGCT pour les communes) (Article L 5211-12 & 14 du CGCT)

Indemnités allouées

A – MAIRE

Nom du bénéficiaire	Indemnité allouée (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	<u>Majoration éventuelle</u>	Total en %
		<i>Selon de cas :</i> Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	
MURAZ Lionel	32,30 %	0 %	32,30 %

B – ADJOINTS au MAIRE avec délégation (Article L 2123-24 du CGCT)

Nom du bénéficiaire	Indemnité allouée (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	<u>Majoration éventuelle</u>	Total en %
		<i>Selon de cas :</i> Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	
Annie GORGES Première Adjointe	6,18 %	0 %	6,18 %
Sylvie GIRAUD Deuxième Adjointe	6,18 %	0 %	6,18 %
Nathalie GONTARD Troisième Adjointe	6,18 %	0 %	6,18 %
Bernard SALOMON Quatrième Adjoint	6,18 %	0 %	6,18 %

Fait à Planaise, le 12 mars 2024

Le Maire,
Lionel MURAZ

DÉPARTEMENT

SAVOIE

ARRONDISSEMENT

CHAMBÉRY

Communauté de commune /
communauté d'agglomération

Communauté de Communes Cœur de
Savoie

Effectif légal du conseil municipal
15

COMMUNE :

PLANAISE

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 073-217302009-20240312-DEL_2024_12-DE

Communes de moins
de 1 000 habitants

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions des derniers alinéas des articles L. 2122-10 et L. 2122-7-1, et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Selon les dispositions de l'article R. 2121-2 du CGCT, ce tableau est transmis au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints. Est également adressée au préfet dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Ordre	Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller communautaire
1	Maire	M.	MURAZ Lionel	21.05.1978	27.05.2020	11	OUI
2	Premier Adjoint	Mme	GORGES Annie	13.09.1953	27.05.2020	8	OUI
3	Deuxième Adjoint	Mme	GIRAUD Sylvie	02.07.1970	12.03.2024	14	NON
4	Troisième Adjoint	Mme	GONTARD Nathalie	12.07.1976	27.05.2020	10	NON
5	Quatrième Adjoint	M.	SALOMON Bernard	26.09.1952	27.05.2020	15	NON
6	Conseiller Municipal	M.	PEROT Ludovic	20.06.1980	15.03.2020	204	NON
7	Conseiller Municipal	M.	PERRIN Xavier	21.02.1984	15.03.2020	204	NON
8	Conseiller Municipal	M.	PAPIN Josselin	27.02.1982	15.03.2020	201	NON
9	Conseiller Municipal	M.	AGUETTAZ Michel	11.09.1960	15.03.2020	199	NON
10	Conseillère Municipale	Mme	UCAR-MORELLE Olivia	08.10.1978	15.03.2020	196	NON
11	Conseiller Municipal	M.	ROZIER Marc	23.08.1959	15.03.2020	196	NON
12	Conseiller Municipal	M.	BENDOTTI Romuald	08.06.1978	15.03.2020	194	NON
13	Conseillère Municipale	Mme	GADBLED Sandrine	02.06.1974	15.03.2020	193	NON
14	Conseiller Municipal	M.	D'AMBROSIO Anthony	31.07.1989	15.03.2020	192	NON
15	Conseiller Municipal	M.	BATAILLARD Thierry	24.10.1972	15.03.2020	191	NON

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,
À Planaise, le 12 mars 2024
Lionel MURAZ

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.